



CHAMPIONNAT DU MONDE 2017 DE L'IAAF

CRITÈRES DE SÉLECTION

Modifications au critères de selection

- **29 mai 2017** – Article 1.3 Exigence des Championnats canadiens
Les athlètes doivent participer à un championnat canadien à moins de recevoir une exemption médicale du responsable médical d'AC Paddy McCluskey.
- **21 février 2017** - Participation aux championnats canadiens pour marathonien

Marathon – Les athlètes doivent concourir à un championnat canadien entre le 16 octobre 2016 et le 9 juillet 2017. Les championnats admissibles comprennent le Championnat canadien du marathon à Toronto, le Championnat canadien de cross-country à Kingston, le Championnat canadien du demi-marathon à Calgary, le Championnat canadien du 10 km à Ottawa, le Championnat canadien du 10 000 m à Guelph, ou le Championnat canadien d'athlétisme à Ottawa (au 5000 m).





CHAMPIONNAT DU MONDE 2017 DE L'IAAF

CRITÈRES DE SÉLECTION

REMARQUE : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes. Le singulier s'entend également du pluriel lorsque le contexte l'exige.

Modifications apportées au document

- 1.4 – Épreuves – Le 50 km est aussi offert aux femmes. (21 février 2017)
- 3.3 – Sélection pour marathon – Des championnats ont été ajoutés aux choix précédents. (21 février 2017)

APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément au Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale d'Athlétisme Canada (AC).

Les règlements et règles de l'IAAF limitent le nombre d'inscriptions d'AC. Les règles de l'IAAF prévaudront toujours si des différences notables existent avec ces critères. Joint à ce document, vous trouverez deux annexes qui forment partie intégrante de ces critères de sélection. Le Comité de l'équipe nationale (CEN) est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour le Championnat du monde de l'IAAF.

1 INFORMATION GÉNÉRALE

1.1 Site de l'événement

Londres, Royaume-Uni (GBR)

1.2 Dates importantes

Périodes de qualification		
DATES	ÉVÈNEMENT	REMARQUE
1 janvier 2016 au 31 mai 2017	Marathon et 50 km marche	Voir les normes à l'annexe A
1 janvier 2016 au 16 juillet 2017	20 km marche, épreuves combinées et 10 000 m	
1 octobre 2016 au 16 juillet 2017	Toutes les autres épreuves	
Dates importantes		
DATES**	DESCRIPTION	LIEU
31 mai 2017	Échéance pour déclaration des athlètes (marathon et 50 km marche)	Formulaire en ligne
6 au 9 juillet 2017	Compétition de sélection (Championnat canadien)	Ottawa, ON
9 juillet 2017	Échéance pour déclaration des athlètes (toutes les autres épreuves)	Formulaire en ligne
17 juillet 2017	Sélection de l'équipe*	
22 juillet 2017	Départ du Canada	
À déterminer	Camp de préparation finale	Guadalajara, ESP
5 au 13 août 2017	Compétition	Londres, GBR

*Exceptions – 50 km marche et marathon (voir section 1.6 et 1.7)



**Dates à déterminer – Les dates qui restent à déterminer seront annoncées sur le site internet d'AC dès que possible, après leur détermination.

1.3 Admissibilité

Pour être admissible à participer au Championnat du monde 2017 de l'IAAF, un athlète doit :

- Être un associé en bonne et due forme (athlète) d'une association membre d'AC, au moment de la qualification et jusqu'au Championnat du monde 2017 de l'IAAF;
- Détenir la citoyenneté canadienne à la date de la sélection finale;
- Déclarer son intérêt à participer (au moyen du formulaire en ligne) avant la date pertinente spécifiée à la section 1.2;
- Respecter les exigences de préparation lors de la phase finale, telles qu'exposées à la section 4;
- Être admissible à participer au Championnat du monde 2017 de l'IAAF;
- Détenir un passeport canadien valide jusqu'à au moins 6 mois après le Championnat du monde 2017 de l'IAAF;
- Concourir au Championnat canadien dans une épreuve de sélection; et,
Note : les athlètes doivent participer à un championnat canadien à moins de recevoir une exemption médicale du responsable médical d'AC Paddy McCluskey.
- Se concentrer sur sa participation au Championnat du monde de l'IAAF pour l'été 2017. (Le CEN considérera les demandes de participation à tout autre événement de l'équipe nationale au cas par cas.)

1.4 Épreuves

100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 5000 m, 10 000 m, marathon, 3000 m steeple, 100 m haies (femmes), 110 m haies (hommes), 400 m haies, SH, SP, SL, TS, LP, LD, LM, LJ, HEP/DEC, 20 km marche, 50 km marche, 4 x 100 m, 4 x 400 m.

1.5 Maximum par épreuve

L'IAAF permet un maximum de trois (3) athlètes par pays par épreuve individuelle, pourvu qu'ils aient réussi la norme de l'IAAF durant la période de qualification. L'IAAF permet un maximum de six (6) athlètes par équipe de relais.

1.6 Échéances pour la déclaration

Les athlètes doivent déclarer leur intérêt à participer en soumettant le formulaire en ligne le 9 juillet 2017* ou avant. **Le défaut de soumettre le formulaire de déclaration avant l'échéance rendra l'athlète inadmissible à la sélection.**

***Exceptions :** 50 km marche et marathon - 31 mai 2017

1.7 Dates des sélections et annonce de la composition de l'équipe

Le CEN effectuera les dernières sélections immédiatement après la fin de la période de qualification, le 17 juillet 2017*. AC annoncera la composition de l'équipe via les canaux de communication établis (associations provinciales, site Web d'AC, infolettre). AC communiquera directement avec les athlètes sélectionnés.

***Exceptions :** 50 km marche, marathon et 10 000 m - Pour ces épreuves, les athlètes seront sélectionnés suite à la conclusion de la période de qualification respective (voir section 1.2), et AC communiquera directement avec les athlètes sélectionnés.

1.8 Financement



La participation de l'équipe à cet événement sera financée à 100 % par AC.

2 OBJECTIFS D'ÉQUIPE

Améliorer le classement, le nombre de médailles, podiums, places parmi les 8 meilleurs, les 12 meilleurs et les 16 meilleurs du Canada, comparés aux chiffres du plus récent championnat du monde. (2015 – Classement = 9^{ème} / Médailles = 8 / Top 8 = 12 / Top 12 = 19 / Top 16 = 25)

3 PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection de l'équipe canadienne pour le Championnat du monde 2017 de l'IAAF sera basé sur les principes fondamentaux de haute performance. La capacité de l'athlète à performer sur demande (la capacité de d'atteindre régulièrement et à répétition l'excellence (par sa performance) lors d'épreuves cruciales à la sélection et lors d'autres compétitions importantes, telles que le Championnat canadien et le Championnat du monde) sera d'importance capitale lors de la considération pour la sélection.

Toutes les sélections seront effectuées conformément au Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale d'AC.

REMARQUE : Il revient à l'athlète de soumettre les performances admissibles à AC (results@athletics.ca) afin d'être considéré pour la sélection.

3.1 Comité de l'équipe nationale (CEN)

Le CEN est composé des personnes suivantes

- **Président**
- **Membres votants** - Deux (2) membres du personnel technique d'AC; deux (2) experts de groupe d'épreuves; deux (2) représentants des associations membres (nommés par le Conseil des Membres); deux (2) représentants des athlètes (nommés par les directeurs des athlètes). Dans le cas d'une égalité des votes, le président du CEN a un vote prépondérant.
- **Membres sans droit de vote** – Le CEN peut demander à certaines personnes d'être présentes lors de la réunion de sélection, selon leur expertise et les compétences requises. - membres du personnel d'AC (entraîneurs et membres de l'équipe de soutien intégrée (ESI)), au besoin, statisticien, conseiller légal, preneur de notes, si requis.

3.2 Processus de sélection pour toutes épreuves, à l'exception des relais, du marathon, des épreuves de marche, du 10 000 m et des épreuves combinées)

La sélection des athlètes (jusqu'à un maximum de 3 par épreuves) sera effectuée par le CEN en suivant les étapes suivantes. Il n'existe pas un nombre minimal d'athlètes qui doit être sélectionné dans une épreuve quelconque.

Étape 1- Qualification automatique

Les athlètes canadiens qui terminent premier et deuxième lors de la compétition de sélection (voir section 1.2) seront automatiquement sélectionnés, pourvu qu'ils aient réussi la norme de qualification requise (voir annexe A) durant la période de qualification (voir section 1.2), et qu'ils respectent les conditions d'admissibilité stipulées à la section 1.3.



REMARQUE : Aux fins de la sélection, les égalités à la compétition de sélection seront départagées selon l'ordre prioritaire suivant :

- 1) Meilleure performance lors de la période de qualification;
- 2) Résultats en concurrence directe lors de la période de qualification;
- 3) Réussite la plus récente de la norme de qualification.

Si l'égalité persiste, le CEN la départagera, à sa discrétion, en considérant les facteurs présentés à l'étape 2.

Étape 2 – Qualifications supplémentaires

Les athlètes admissibles (voir section 1.3) qui ne sont pas automatiquement qualifiés (voir étape 1) mais qui réussissent la norme de qualification requise (voir annexe A) durant la période de qualification (voir section 1.2), **pourraient être sélectionnés**, à la discrétion du CEN.

Facteurs à considérer par le CEN :

1. Classement lors de la compétition de sélection (voir section 1.2) selon l'ordre (au minimum parmi les huit (8) premiers);
2. Progression de l'athlète dans l'épreuve de prédilection durant les saisons 2016 et 2017, avec l'accent porté sur la saison 2017;
3. Classement mondial de l'IAAF de l'athlète (maximum de 3 athlètes par pays) dans son épreuve pour les saisons 2016 et 2017, l'accent étant porté sur la saison 2017;
4. Autres résultats de compétitions pertinentes durant les saisons 2016 et 2017, s'il y a lieu;
5. Autres facteurs jugés pertinents par le CEN.

3.3 Processus de sélection pour les épreuves combinées, les épreuves de marche, le marathon et le 10 000 m

Les trois athlètes admissibles (section 1.3) les mieux classés à la conclusion de la période de qualification pertinente (section 1.2) seront sélectionnés, pourvu qu'ils aient réussi la norme de qualification requise (annexe A) durant la période de qualification pertinente (section 1.2).

Exigences concernant la participation à un championnat canadien :

Épreuves combinées – Les athlètes doivent concourir au Championnat canadien dans les épreuves combinées ou dans des épreuves spécifiques, tel que stipulé dans une entente avec l'entraîneur du groupe des épreuves combinées du Championnat du monde.

Marche – Les athlètes doivent concourir au Championnat canadien.

10 000 m – Les athlètes doivent concourir à un championnat canadien dans une épreuve de piste (soit au Championnat canadien du 10 000 m à Guelph, ou au 5000 m du Championnat canadien à Ottawa).

Marathon – Les athlètes doivent concourir à un championnat canadien entre le 16 octobre 2016 et le 9 juillet 2017. Les championnats admissibles comprennent le Championnat canadien du marathon à Toronto, le Championnat canadien de cross-country à Kingston, le Championnat canadien du demi-marathon à Calgary, le Championnat canadien du 10 km à Ottawa, le Championnat canadien du 10 000 m à Guelph, ou le Championnat canadien d'athlétisme à Ottawa (au 5000 m).



3.4 Processus de sélection pour les relais

Qualification d'équipe – Exigences générales

Les huit (8) premières équipes lors des Relais mondiaux 2017 de l'IAAF et les 8 autres équipes les mieux classées dans les classements de l'IAAF (moyenne des deux (2) meilleurs temps de chaque équipe durant la période de qualification) seront invitées à concourir lors du Championnat du monde 2017 de l'IAAF. Les équipes doivent être composées à 100 % d'athlètes admissibles (section 1.3).

REMARQUE : Au moins deux (2) athlètes de chaque équipe de relais doivent avoir réussi une norme de qualification individuelle (annexe A) durant la période de qualification (section 1.2) dans une épreuve du Championnat du monde 2017 de l'IAAF afin que le CEN sélectionne l'équipe de relais pour le Championnat du monde 2017 de l'IAAF.

Groupe d'admissibilité des relais

Les athlètes seront choisis pour faire partie du groupe d'admissibilité des relais de l'équipe nationale d'AC suite à leur nomination par l'entraîneur des relais d'AC (à sa discrétion) après avoir considéré les principes et critères établis à l'annexe B.

Tous les athlètes faisant partie du groupe d'admissibilité des relais de l'équipe nationale d'AC seront admissibles à la sélection sur l'équipe de relais. Seulement les athlètes du groupe d'admissibilité des relais qui auront signé l'Entente avec l'athlète de relais de l'équipe nationale (annexe B) pourront être sélectionnés sur une équipe de relais. Se trouver dans le groupe d'admissibilité des relais ne garantit pas la sélection sur une équipe de relais.

REMARQUE : La liste des athlètes du groupe d'admissibilité des relais sera publiée avant la compétition de sélection.

Qualification automatique lors du Championnat canadien

Les athlètes terminant parmi les trois (3) premiers lors des finales du 100 m et du 400 m du Championnat canadien, faisant partie du groupe d'admissibilité des relais et ayant signé l'Entente avec l'athlète de relais de l'équipe nationale (annexe B), seront automatiquement sélectionnés (pour les équipes de relais qualifiées seulement).

Sélection finale de l'équipes de relais

Nonobstant ces critères ou les conditions de l'Entente avec l'athlète de relais de l'équipe nationale, la décision d'AC d'inscrire une équipe de relais dépendra du nombre, de la qualité et de la préparation durant la phase finale des athlètes admissibles. Si l'entraîneur des relais détermine qu'il y a un nombre insuffisant d'athlètes de haut niveau pour former une équipe de relais qui sera capable de se classer pour la finale au Championnat du monde 2017 de l'IAAF, OU s'il n'y a pas au moins deux (2) des athlètes de l'équipe de relais qui soient qualifié pour une épreuve individuelle, le CEN se réserve le droit de ne pas sélectionner une équipe de relais donnée.

La sélection des athlètes du groupe d'admissibilité sur l'équipe de relais sera effectuée par le CEN selon les recommandations de l'entraîneur des relais d'AC et une évaluation des principes et critères établis à l'annexe B. Un maximum de six (6) athlètes peut être choisi.



Assignations des positions du relais

Une fois l'équipe sélectionnée, la sélection des athlètes individuels et des positions de course pour l'actuelle épreuve sera effectuée à la discrétion de l'entraîneur des relais d'AC.

4 EXIGENCES DE PRÉPARATION POUR LA PHASE FINALE

On s'attend à ce que les athlètes démontrent une bonne préparation lors de la phase finale, et qu'ils soient capables de performer à leur meilleur niveau lors du Championnat du monde 2017 de l'IAAF. La sélection d'un athlète ne sera pas confirmée tant qu'il n'aura pas terminé le processus décrit ci-dessous, et il sera désélectionné si le processus n'est pas complété.

4.1 Plan d'entraînement et de compétition

L'athlète sélectionné (et/ou son entraîneur personnel) doit présenter un plan d'entraînement et de compétition pour la période du 19 juillet au 13 août 2017*, le 19 juillet 2017, ou avant, au gestionnaire des services aux athlètes, Corey Dempsey (cdempsey@athletics.ca).

***Exceptions** : 50 km marche et marathon

Pour ces épreuves, les plans d'entraînement et de compétition doivent couvrir la période commençant une semaine après la fin de la période de qualification (voir section 1.2), et se terminant le 13 août 2017. L'athlète, ou son entraîneur, aura une semaine pour envoyer le plan à Corey Dempsey suite à l'avis de sa sélection sur l'équipe du Championnat du monde 2017 de l'IAAF.

Le plan doit aborder les items suivants :

- Le calendrier et les lieux des compétitions, voyages et entraînements prévus (REMARQUE : Le plan doit respecter les périodes spécifiques à l'épreuve (publiées par AC) concernant le camp de préparation finale);
- Cycle d'entraînement pour la phase finale, montrant les modèles de charge d'entraînement, la récupération, et la diminution de la charge sur une base hebdomadaire;
- La prévention de blessures et la stratégie d'intervention médicale, si pertinent;

L'athlète doit informer l'entraîneur du groupe d'épreuves **PAR ÉCRIT** de toutes modifications au plan.

4.2 Blessure ou maladie

Un athlète qui arrive à la compétition blessé ou malade grève une quantité disproportionnée de temps et de ressources de l'équipe de soutien intégrée (ESI), qui devrait préparer les athlètes en bonne santé à concourir à leur meilleur. Les personnes qui ont subi une blessure ou souffrent d'une maladie ne sont pas prêtes à performer au meilleur de leurs capacités, et elles ne sont pas aptes à aider l'équipe à atteindre ses buts de haute performance. L'intention d'AC est donc de travailler avec les athlètes blessés ou malades afin de les aider à récupérer à temps pour la compétition, avec un impact minimal sur l'entraînement; ou, dans le cas où une récupération complète pour cette compétition n'est pas possible, de veiller à une récupération complète afin de retourner au plein entraînement et optimiser le potentiel à long terme. Dans cette perspective, le CEN se réserve le droit de désélectionner un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur lors de la compétition.



Une fois sélectionnés, et jusqu'au Championnat du monde, les athlètes doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou modification qui pourrait affecter leur capacité à concourir au plus haut niveau. **Le défaut de rapporter adéquatement une blessure ou maladie avant l'événement entraînera la désélection de l'athlète, et l'athlète sera responsable de tous les coûts associés à l'athlète pour cet événement.** Un avis de blessure ou maladie doit être envoyé immédiatement à Corey Dempsey (cdempsey@athletics.ca).

Suite à l'avis de blessure, maladie ou modification de l'entraînement qui pourrait affecter la performance, le personnel de l'équipe d'AC travaillera avec l'athlète, l'entraîneur et l'ESI locale et/ou de l'équipe nationale afin de veiller à ce qu'un plan de récupération soit mis en œuvre. Ce plan comprend la détermination du potentiel de l'athlète à récupérer afin de concourir à son meilleur. La détermination est effectuée en deux étapes.

ÉTAPE 1 : Certificat de santé

L'examen est normalement effectué par l'ESI locale, en collaboration avec l'ESI nationale. Il comprend 2 phases :

1. Une évaluation médicale initiale et une (ou des) évaluation(s) paramédicale(s) qui détermineront si ou quand l'athlète sera apte à retourner au plein entraînement et à la compétition.
2. Une évaluation fonctionnelle dynamique sera effectuée par l'ESI, et sera spécifique à l'épreuve (et à la blessure ou maladie si pertinent). Ceci identifiera les modèles de mouvements dysfonctionnels qui pourraient accroître le risque d'une autre blessure, ou saper la performance lors de l'événement visé.

ÉTAPE 2 : Évaluation spécifique

Suite à l'obtention du certificat de santé de l'équipe médicale, un test de préparation à la compétition plus complet, physique et psychologique, sera déterminé comme suit :

- La détermination du test de performance impliquera l'entraîneur national du groupe d'épreuves d'AC, l'entraîneur-chef de l'événement et l'entraîneur-personnel.
- Le test de performance variera selon l'épreuve, la blessure et/ou la maladie.
- Le test de performance sera objectif, mesurable, juste, réaliste, spécifique à l'épreuve, et exigeant.

Dans le cas où l'athlète est jugé inapte à reprendre l'entraînement ou à participer à la compétition, ou que des modèles de mouvements dysfonctionnels sont identifiés lors d'une des étapes, l'athlète sera déclaré inapte à concourir, et les résultats des deux étapes seront acheminés au CEN afin qu'il prenne une décision.

Le CEN, en consultation avec l'entraîneur du groupe d'épreuve d'AC, les responsables des ESI d'AC, et ESI personnelle de l'athlète, utilisera tous les renseignements à sa disposition, dont les résultats des performances et le progrès durant la phase finale, la pertinence du plan d'entraînement et de compétition, le niveau de conditionnement, les autres indices relevés lors de la phase finale, et tout autre renseignement relié à la performance, afin de déterminer si l'athlète sera désélectionné et n'effectuera pas le voyage avec l'équipe.



Le CEN peut sélectionner le prochain athlète admissible, pourvu que cet athlète ait prouvé sa bonne préparation durant la phase finale, et qu'il réponde aux exigences spécifiques à l'événement, dont la norme de qualification et les échéances.

4.3 Questionnaire médical et antidopage

Suite à la sélection, tous les athlètes devront remplir un formulaire de renseignements médicaux. Le questionnaire demande aux athlètes de déclarer tous les suppléments et médicaments qu'ils utilisent avant, pendant et après l'événement. Les athlètes qui doivent prendre des médicaments lorsqu'ils sont en compétition **doivent** avoir demandé et reçu une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques de l'IAAF, si requise, **avant la sélection**.

Remarque : Il ne revient pas aux médecins de l'équipe de remplir les documents requis ^pur une AUT au nom de l'athlète. Ceci doit être effectué par le médecin qui a prescrit le médicament qui nécessite une AUT. Les médecins d'équipe d'AC sont toutefois disponibles pour répondre aux questions concernant la nécessité d'obtenir ou non une AUT. Les renseignements concernant les AUT pour les événements de l'IAAF se trouvent à <https://www.iaaf.org/about-iaaf/documents/anti-doping>.

5 APPELS

Seulement les athlètes admissibles à être considérés pour la sélection (sections 1.3 et 3) et qui ont réussi la norme appropriée (annexe A) durant la période de qualification pertinente (section 1.2) peuvent déposer un appel concernant la sélection auprès du Bureau du commissaire. Veuillez-vous référer au Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale et aux sections 140.6 et 140.7 des Règlements et règles d'AC pour obtenir d'autres renseignements. L'appel doit être soumis par courriel à athleticscanadacommissioner@gmail.com.

Veuillez communiquer avec la directrice des finances, Sylvie King (Sylvie.King@athletics.ca) pour connaître les options de paiement des frais d'appel de 250 \$. L'appel ne sera pas examiné tant que le paiement ne sera pas effectué.

À cause de la date du début du camp d'entraînement, les appels doivent être déposés du Bureau du commissaire dans les quarante-huit (48) heures suivant la publication de la composition de l'équipe.

6 AMENDEMENTS À CE DOCUMENT

Le CEN se réserve le droit d'amender ce document en tout temps, jusqu'à la date de la sélection finale. Le CEN peut modifier ces critères dans les circonstances suivantes :

- Lorsqu'un renseignement supplémentaire (ou une modification) jugé pertinent aux critères, selon le CEN, est fourni par une source externe (par exemple, le comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, l'IAAF ou tout autre organisme pertinent); ou,
- Pour corriger, clarifier ou amender toutes incohérences, erreurs ou omissions dans ces critères.

Les modifications effectuées par le CEN sont réputées entrer en vigueur immédiatement suite à la publication sur le site internet d'AC. La publication des critères de sélection amendés sera effectuée selon les moyens et aux endroits utilisés lors de la publication originale.



ANNEXE A
Championnat du monde 2017 de l'IAAF
Normes de qualification d'AC (en plein air seulement)*

Femmes	Épreuves	Hommes
11,26	100 m	10,12
23,10	200 m	20,44
52,10	400 m	45,50
2:01,00	800 m	1:45,90
4:07,50 (4:26,70)	1500 m (mille)	3:36,00 (3:53,40)
15:22,00	5000 m	13:22,60
32:15,00	10 000 m	27:45,00
2:45:00	Marathon	2:19:00
12,98	100 m haies / 110 m haies	13,48
56,10	400 m haies	49,35
9:42,00	3000 m steeple	8:32,00
1:36:00	20 km marche	1:24,00
4:06:00	50 km marche	4:06:00
1,94	Saut en hauteur	2,30
6,75	Saut en longueur	8,15
14,10	Triple saut	16,80
4,55	Saut à la perche	5,70
17,75	Lancer du poids	20,50
71,00	Lancer du marteau	76,00
61,20	Lancer du disque	65,00
61,40	Lancer du javelot	83,00
6200	Heptathlon/Décathlon	8100
Top 8 au MRI + 8 autres meilleurs des classements	Relais 4 x 100 m	Top 8 au MRI + 8 autres meilleurs des classements
Top 8 au MRI + 8 autres meilleurs des classements	Relais 4 x 400 m	Top 8 au MRI + 8 autres meilleurs des classements

**Les normes doivent être réussies lors de compétitions en plein air, conformément aux règlements concernant les performances se trouvant à la section 2 du [Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale](#).*

Dans le cas des épreuves de marche, les performances réussies lors d'épreuves de marche dans le cadre d'une compétition internationale définie sous la règle 1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g) ou (j) de l'IAAF, sont considérées valides pour l'atteinte de la norme de qualification, pourvu que les conditions suivantes (si pertinent) soient respectées :

- Le parcours est mesuré par un mesureur international de parcours de course sur route de niveau A ou B de l'IAAF/AIMS;
- Un minimum de 3 juges de marche de zone ou internationaux sont en fonction.



ANNEXE B

Entente avec l'athlète de relais de l'équipe nationale d'Athlétisme Canada (AC)

Aperçu

Afin d'avoir du succès à Londres, nous devons continuer avec l'aire d'aller que nous avons pris avec le programme national de relais d'AC depuis Beijing en 2008. Encore une fois, les principes fondamentaux du programme de relais sont identifiés ci-dessous. On s'attend à ce que les athlètes qui font partie du Programme national de relais adhèrent à ces principes. Les athlètes sélectionnés sur le Programme national de relais doivent signer et retourner cette entente d'ici le 9 juillet 2017.

Principes fondamentaux :

- 1) Le relais est une épreuve d'équipe et tous les membres sont égaux.
- 2) Une vision commune des membres de l'équipe est cruciale au succès.
- 3) Une communication ouverte est encouragée entre les athlètes et les entraîneurs.
- 4) On s'attend à une coopération complète, sur et hors-piste; la cohésion de l'équipe est essentielle.
- 5) Les athlètes doivent avoir l'esprit ouvert et la volonté d'apprendre et de s'adapter aux idées du relais.
- 6) La sélection de l'équipe se fera à la seule discrétion du personnel d'entraîneurs d'AC.
- 7) La polyvalence est indispensable en ce qui concerne les positions de course du relais.
- 8) Le but est de réunir le meilleur groupe d'athlètes possible dans l'ordre qui bénéficiera le mieux à l'équipe. L'ordre des coureurs sera déterminé par l'entraîneur des relais d'AC (en consultation avec l'entraîneur-chef d'AC), et les athlètes seront informés de l'ordre en temps opportun.
- 9) On s'attend à ce que les athlètes, qui occupent un poste de substitut, participent pleinement aux entraînements et compétitions d'équipe, incluant se mettre en tenue d'équipe et s'échauffer avec l'équipe le jour de la compétition, et être prêts à contribuer au besoin. On s'attend à ce que le substitut accompagne les quatre athlètes sélectionnés à la chambre d'appel ou aussi loin que les officiels le permettront.
- 10) Les membres seront présents à tous les événements obligatoires du Programme national de relais.
- 11) La ponctualité est de mise lors de toutes épreuves de relais, les retards ne seront pas tolérés.

Sélection des athlètes de l'équipe de relais

Tous les facteurs suivants, qui ne sont pas listés en ordre d'importance, seront considérés pour la sélection de l'équipe de relais :

- Le classement lors de la compétition de sélection dans l'épreuve individuelle;
- Le niveau de condition physique et de santé qui indique une préparation optimale à la compétition;
- Le classement des performances individuelles tel que déterminé par les classements 2017 d'Athlétisme Canada;
- L'engagement au Programme national de relais tel que démontré par l'attitude, la présence, la participation et la performance aux camps, compétitions et événements de l'équipe nationale;
- La performance sur de précédentes équipes de relais; et,
- L'évaluation des habiletés de relais et des qualités requises pour la position.

La décision concernant la sélection de l'équipe de relais et les positions des membres de l'équipe de relais sera prise par l'entraîneur désigné des relais d'AC.

Entente avec l'athlète :

J'ai lu, je comprends et j'accepte les principes et critères de sélection des relais de l'équipe nationale. Je comprends qu'enfreindre les consignes de cette Entente peut me rendre inadmissible à des assignations de relais de l'équipe nationale.

Signature de l'athlète :	Signature de l'entraîneur :
Nom en caractères d'imprimerie :	Date :